



Indivision et location et ecaissement loyer

Par **claud20**, le **28/06/2017** à **04:27**

bonjour
nous avons des biens en indivision familiale
nous connaissons les parts nous revenant
question
ai je le droit de louer et encaisser les loyers de la part me revenant
comment dois je les justifier
merci

Par **Lag0**, le **28/06/2017** à **07:01**

Bonjour,
Comment pourriez-vous louer seulement ce qui représente votre part d'indivision ? Dans une indivision, il n'y a pas de lots, tous les membres de l'indivision sont propriétaires d'une part de la totalité du bien.
Donc, par exemple, si une maison est en indivision entre Pierre et Paul, on ne peut pas dire que Pierre est propriétaire d'une chambre et Paul de l'autre, les 2 sont propriétaires de la moitié des 2 chambres.
Pierre ne peut donc pas louer une chambre, par exemple, seule l'indivision peut décider de louer. Et c'est donc l'indivision qui touche les loyers.

Par **amajuris**, le **28/06/2017** à **09:42**

bonjour,
vous pouvez vous faire désigner gérant de cette indivision par les autres indivisaires pour louer ce bien et partager les loyers avec les autres indivisaires.
salutations